



Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Lille, le 3 juillet 2019

Déclaration du SNEP-FSU CAPA EPS du 3 juillet 2019 **ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE des P.EPS.**

Aujourd'hui s'ouvrent les dernières CAPA des P.EPS de cette année scolaire, qui risque d'être les toutes dernières CAPA des P.EPS sous cette forme.

Cette année scolaire a vu se mettre en place les orientations gouvernementales dont le but est d'annihiler le paritarisme, de démolir la Fonction Publique et son statut, de transformer l'Ecole Publique et le sens du métier pour ses personnels. Le ministère refuse d'écouter la profession et ne propose que sanctions et provocations face à la colère du monde enseignant.

La dernière provocation du Ministère est de retirer une semaine de vacances aux collègues en imposant 5 jours de formations obligatoires. Le ministère développe une communication médiatique, argumentée sur la base de réalisation d'économies budgétaires qui reprend les sempiternels préjugés anti-fonctionnaires et anti-enseignants.

Durant toute cette année scolaire, le SNEP-FSU n'a eu cesse d'organiser la mobilisation contre la loi confiance, la réforme des lycées, du bac, des programmes EPS de la Voie GT comme de la Voie Professionnelle ainsi que contre la réforme de la Fonction Publique. Le Ministère a refusé tout dialogue social et a refusé toutes concessions en dépit de nombreux votes Contre majoritaire en CTM contre les différents projets. Le SNEP-FSU continuera dès la rentrée prochaine à mener l'offensive contre ces réformes et contre la destruction programmée de l'Ecole Publique, de la Fonction Publique et du système des retraites.

Quant à l'ordre du jour de cette CAPA,

Le SNEP-FSU ne se satisfait pas des conditions mises en place pour accéder à la classe exceptionnelle, toutefois sa création permet d'envisager la revalorisation de fin de carrière.

Le SNEP-FSU revendique l'intégration de la Classe Exceptionnelle dans le déroulé de carrière sans obstacle de grade.

Le SNEP-FSU revendique la suppression du vivier fonctionnel et un barème valorisant l'ancienneté.

Dans un premier temps :

- Une part plus importante de promotions au vivier 2,
- Un élargissement des fonctions du vivier 1 : coordonnateur de district UNSS, coordonnateur EPS, TZR, EREA, PP.
- Le reversement à terme des promotions perdues du vivier 1 au vivier 2.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU de Lille.

Déclaration du SNEP-FSU CAPA EPS du 3 juillet 2019
Accès à l'Echelon Spécial de la Classe Exceptionnelle des P.EPS

Aujourd'hui s'ouvrent les dernières CAPA des P.EPS de cette année scolaire, qui risque d'être les toutes dernières CAPA des P.EPS sous cette forme.

Cette année scolaire a vu se mettre en place les orientations gouvernementales dont le but est d'annihiler le paritarisme, de démolir la Fonction Publique et son statut, de transformer l'Ecole Publique et le sens du métier pour ses personnels. Le ministère refuse d'écouter la profession et ne propose que sanctions et provocations face à la colère du monde enseignant.

La dernière provocation du Ministère est de retirer une semaine de vacances aux collègues en imposant 5 jours de formations obligatoires. Le ministère développe une communication médiatique, argumentée sur la base de réalisation d'économies budgétaires qui reprend les sempiternels préjugés anti-fonctionnaires et anti-enseignants.

Durant toute cette année scolaire, le SNEP-FSU n'a eu cesse d'organiser la mobilisation contre la loi confiance, la réforme des lycées, du bac, des programmes EPS de la Voie GT comme de la Voie Professionnelle ainsi que contre la réforme de la Fonction Publique. Le Ministère a refusé tout dialogue social et a refusé toutes concessions en dépit de nombreux votes Contre majoritaire en CTM contre les différents projets. Le SNEP-FSU continuera dès la rentrée prochaine à mener l'offensive contre ces réformes et contre la destruction programmée de l'Ecole Publique, de la Fonction Publique et du système des retraites.

Quant à l'ordre du jour de cette CAPA

Pour le SNEP-FSU, dans la mesure où les avis restent pérennes suite au passage à la classe exceptionnelle, la promotion des enseignants susceptibles de partir à la retraite avec l'indice le plus élevé reste la revendication principale.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU de Lille.